



environnement

CONSO'VERT SIGNE La CHARTE « L'abeille, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT »



«Si les abeilles disparaissaient, l'humanité n'aurait plus que quelques années à vivre» disait Albert Einstein, or leur nombre s'amenuise depuis plusieurs années. L'UNAF Union Nationale de l'Apiculture Française, appelle à une prise de conscience du rôle majeur de l'abeille dans l'éco-système et invite chacun à signer la charte «L'abeille, sentinelle de l'environnement».

Plus de 80% de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles (plus de 20 000 espèces végétales sont ainsi sauvegardées en Europe) et près de 40% de notre alimentation est dû à la pollinisation par les abeilles. Or cet insecte qui a pu résister durant plus de 60 millions d'années à tous les bouleversements climatiques, est aujourd'hui menacé. Paradoxalement les abeilles se portent mieux aujourd'hui en ville que dans les campagnes en raison notamment de l'absence des traitements phytosanitaires agricoles. En France, le nombre de ruches diminue et 2000 à 3000 apiculteurs cessent leur activité chaque année. Devant cette situation, l'UNAF appelle le grand public, les collectivités, les entreprises, à signer la charte «L'abeille sentinelle de l'environnement ». Objectif : qu'une réflexion soit menée au niveau européen et qu'une gestion plus respectueuse de l'environnement soit mise en œuvre.

☞ bon à savoir :

Des collectivités, des entreprises, des particuliers ont déjà signé la charte.
Pour en savoir plus et pour signer vous-même : www.abeillesentinelle.net
www.unaf-apiculture.info/projet.htm

Vous voulez en discuter avec un apiculteur proche de chez vous ?
Pour le trouver : apiculture en Meurthe et Moselle sur www.ookoiki.com
Fédération des Apiculteurs en Moselle sur www.cetam.club.fr



Les objectifs de la charte

«L'abeille, sentinelle de l'environnement»

1-Soutenir l'action de l'UNAF auprès des pouvoirs publics pour obtenir une véritable protection de l'abeille,

2-Exiger une stricte application de la directive 91/414 en matière d'homologation des produits phytosanitaires,

3-Favoriser une agriculture réellement respectueuse de l'environnement,

4-Ne pas utiliser de produits phytosanitaires toxiques pour les abeilles dans les parcs et jardins ou terrains à notre collectivité,

5-Ne pas procéder à la mise en culture de plantes génétiquement modifiées,

6-Favoriser l'implantation et la mise en culture de végétaux à vocation pollinifère et nectarifère,

7-Favoriser l'information en direction des agriculteurs,

8-Favoriser l'installation de nouvelles colonies et de nouveaux apiculteurs,

9-Favoriser la connaissance de l'abeille et de l'apiculture,

10-Promouvoir le rôle de l'abeille comme sentinelle de l'environnement,

11-Promouvoir les produits apicoles du terroir et les recherches dont ils peuvent faire l'objet,

12-Favoriser les échanges entre les apiculteurs sur le plan international.

(source : www.abeillesentinelle.net)